

Participation de la Commission de l'océan Indien à la 12ème Conférence des Parties de la Convention de Nairobi

Note conceptuelle

6 octobre – 9 octobre 2026 | Dar es Salaam (Tanzanie)

Date 13 aout 2026

Table des matières

1. Contexte	1
2. La Conférence des Parties	2
2.1. Importance stratégique de la COP 12	2
2.2. Principaux sujets de discussion lors de la COP 12	3
2.3. Aperçu du programme de la COP12	3
3. Quelle participation pour la COI ?	4
3.1. Messages politiques	5
3.2. Evènements proposés par la COI	5
3.2.1. Un événement de haut niveau	6
3.2.2. Un événement technique EXPLOI	6
3.3. Délégation de la COI	8
3.4. Moyens à mobiliser	9

1. Contexte

La Convention de Nairobi, adoptée en 1985 dans le cadre du Programme pour les mers régionales du Programme des Nations unies pour l'environnement, constitue le principal cadre intergouvernemental pour la protection, la gestion et le développement de l'environnement marin et côtier de l'océan Indien occidental (OIO). La Convention est entrée en vigueur en 1996 et offre une plateforme juridiquement contraignante pour la coopération régionale entre ses dix Parties contractantes : Afrique du Sud, Union des Comores, France, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles, la Somalie, et Tanzanie. La Convention sert à la fois de cadre juridique pour une gouvernance durable

des océans et de mécanisme de concertation pour le dialogue intergouvernemental, les échanges entre science et politique, ainsi que l'action régionale coordonnée.

Au fil des ans, la Convention de Nairobi s'est transformée en une plateforme de gouvernance régionale répondant à des défis océaniques de plus en plus complexes. Depuis quatre décennies, la Convention et ses protocoles coordonnent les efforts de ses dix Parties contractantes pour promouvoir et faire progresser la gouvernance durable des océans. En 2010, les Parties ont modifié la Convention afin d'y intégrer de nouvelles priorités telles que le changement climatique, la gestion intégrée des zones côtières, les sources de pollution d'origine terrestre et la vulnérabilité des petits États insulaires en développement.

La COI collabore avec la Convention de Nairobi depuis fin 1999 dans le cadre de ses différents programmes. Un partenariat solide s'est établi entre les deux secrétariats, ce qui a contribué à la mise en œuvre de plusieurs instruments juridiques et initiatives clefs de la Convention.

Compte tenu de l'importance particulière de cette 12^{ème} Conférence des Parties, une participation à haut niveau de la COI permettra d'accroître la visibilité de ses actions et d'en valoriser les acquis principaux, de mettre en avant ses atouts, et de la positionner sur les futures activités de la Convention, en collaboration avec son secrétariat et d'autres partenaires régionaux et internationaux. Il s'agit notamment pour la COI de consolider son "leadership" sur les questions de gouvernance de l'océan et les vulnérabilités des États insulaires.

2. La Conférence des Parties

Les Parties contractantes se réunissent tous les deux ans en une Conférence des Parties (COP) ordinaire afin d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention, de ses protocoles, de son programme de travail et des décisions des COP précédentes. La première Conférence des Parties (COP 1) s'est tenue en 1997, puis tous les deux ans depuis, sous l'égide du président du Bureau. La 12^{ème} session de la Conférence des Parties (COP12) se tiendra à Dar es Salaam, en Tanzanie, du 6 au 9 octobre 2026, sous la présidence de la République-Unie de Tanzanie.

2.1. Importance stratégique de la COP 12

La COP 12 coïncidera avec le 40^{ème} anniversaire de la Convention, marquant ainsi quatre décennies de coopération régionale. Cet événement constitue donc un moment décisif pour passer des engagements politiques à une mise en œuvre à grande échelle dans le cadre du Programme régional intégré (2025-2035). La COP12 sera marquée par plusieurs événements au cours desquels les Parties et les partenaires auront l'occasion de présenter leurs réalisations, contribuant aux domaines d'action de la Convention. Des événements parallèles, une exposition, deux tables rondes de haut niveau, un forum des entreprises et un forum dédié aux femmes et aux jeunes sont prévus.

La COP 12 marque un moment charnière dans la mesure où elle :

- Dresser le bilan des 40 ans de la Convention et adoption d'une Déclaration et d'un appel à l'action

- Fait le point sur les progrès réalisés pendant la période 2024-2026, concernant les décisions de la COP11 et le programme de travail 2025-2028 ;
- Fournit une orientation stratégique pour la mise en œuvre du Programme régional intégré 2025-2035 ;
- Offre une plateforme de premier plan pour l'adoption de décisions politiques ambitieuses visant à améliorer et à renforcer la gouvernance des océans au service des populations et de la nature dans la région de l'océan Indien occidental ;
- Permet de renforcer les partenariats stratégiques pour une mise en œuvre efficace.

2.2. Principaux sujets de discussion lors de la COP 12

La COP 12 se penchera sur des domaines prioritaires essentiels à la durabilité environnementale et à la résilience économique de la région. Parmi ceux-ci figurent le/l' :

- Renforcement de la gouvernance des océans : promouvoir des cadres politiques harmonisés et la coopération régionale, notamment via des approches coordonnées concernant l'accord sur la zone maritime au-delà des limites nationales (BBNJ) ;
- Aménagement de l'espace marin (AEM) : étendre la planification fondée sur les écosystèmes et la gestion par zones afin de concilier conservation et développement ;
- Changement climatique et résilience des océans : rendre opérationnels les services climatiques régionaux et renforcer l'adaptation des systèmes côtiers vulnérables ;
- Pollution marine et qualité de l'eau : mettre en œuvre des approches « de la source à la mer », lutter contre la pollution plastique et les produits chimiques associés, et promouvoir le développement portuaire durable ;
- Conservation et restauration de la biodiversité : faire progresser les stratégies relatives aux mangroves et aux herbiers marins, les initiatives de restauration et les solutions liées au carbone bleu ;
- Économie bleue durable : intégrer la comptabilisation du capital naturel et promouvoir des chaînes de valeur durables liées à l'océan ;
- Interface science-politique : renforcer les systèmes de données, les plateformes régionales de connaissances et l'intégration des données scientifiques dans la prise de décision.

2.3. Aperçu du programme de la COP12

Thème : Vers une économie bleue durable dans la région de l'océan Indien occidental pour les populations et la nature : un parcours de quarante ans.

Format de la Conférence :

La COP12 comprendra quatre segments interdépendants :

- 6 octobre 2026 : Réunion des partenaires ;
- 7 octobre 2026 : Réunion des points focaux nationaux ;
- 8 octobre 2026 : Commémoration des 40 ans de la Convention de Nairobi ;
- 9 octobre 2026 : Réunion des chefs de délégation.

Pour célébrer les 40 années de collaboration régionale en matière de gouvernance des océans dans la zone de la Convention, la COP comportera des points de l'ordre du jour supplémentaires et ambitieux, non abordés lors des COP précédentes, notamment :

- Dialogues de haut niveau : Discussions politiques et ministérielles de haut niveau sur les questions stratégiques de gouvernance des océans.
- Segment Femmes et Jeunes : Mise en valeur d'un leadership inclusif et intergénérationnel.
- Événements parallèles et expositions : Présentation d'innovations, de partenariats et de meilleures pratiques.
- Forum des entreprises : Discussions sur l'engagement du secteur privé dans la promotion d'une économie bleue durable

3. Quelle participation pour la COI ?

Le Comité des OPL du 07 mai 2026 a, dans sa décision 16, invité le Secrétariat général à « assurer une visibilité optimale de l'organisation [à la COP12] et de veiller à une participation active des délégations des États membres aux événements organisés par la COI, dont une table ronde des ministres en charge de l'Environnement ». Le 40^{ème} Conseil des ministres de la COI a, quant lui, « salué la contribution de la COI à l'élaboration et la finalisation du plan d'urgence régional sur la pollution marine avec l'objectif d'une adoption à la COP12 de la Convention de Nairobi en octobre 2026 ». Ces positions des instances décisionnelles confirment l'intérêt d'une participation active de la COI à la COP12.

De plus, les domaines d'intervention de la Convention de Nairobi s'inscrivent dans le cadre du domaine thématique de la COI consacré aux enjeux environnementaux. La COI a apporté une contribution significative aux travaux de la Convention, notamment à l'élaboration, entre autres :

- a) De sa Stratégie relative au changement climatique, adoptée en 2008xxx ;
- b) Du Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), adopté en 2024 ;
- c) De sa Stratégie de gouvernance des océans, adopté en 2024 ;
- d) Du Plan de contingence régional portant sur la pollution marine, qui sera présenté pour adoption ;
- e) De sa Stratégie régionale sur la pollution plastique et les produits chimiques associés, qui doit être adoptée lors de cette COP ;

Compte tenu du soutien apporté et des thèmes prioritaires qui seront abordés lors de la COP 12, il apparaît essentiel d'assurer une participation forte de la COI et de ses Etats membres.

3.1. Messages politiques

Lors du premier séminaire « Horizon 2030 » organisé en avril 2026, les océans et la vulnérabilité des États insulaires ont été identifiés parmi les domaines d'intervention clés de la COI. La collaboration entre la COI et le Secrétariat de la Convention de Nairobi permettra d'apporter des réponses concrètes à ces sujets dans un cadre régional.

Dans la continuité de UNOC3, organisée à Nice en 2025 ainsi que de la Conférence sur les Océans, du premier Sommet des États insulaires sur les océans en juin 2026 au Japon et de Our Ocean Conference (OOC11) organisée en juin 2026 à Mombasa, et en considérant la proximité de la COI à la Convention, il sera nécessaire de mobiliser la présidence du Conseil des ministres de la COI et ses États membre afin de préparer et diffuser un message harmonisé à la COP12.

Il pourra ainsi être envisagé de proposer d'inclure un paragraphe spécifique dans les allocutions des chefs de délégation des États membres. Un discours du Secrétaire général à la séance d'intervention consacrée aux partenaires pourra également être envisagé.

Parmi les thèmes à considérer pour un portage conjoint figurent : les vulnérabilités insulaires et les impacts des changements climatiques, en lien notamment avec l'épisode de El Nino 2026/2027 sur les écosystèmes marins, les activités illicites et crimes environnementaux transfrontaliers qui impactent les économies de nos États, ainsi que les enjeux géopolitiques régionaux et leurs impacts sur les financements, pour la conservation marine notamment.

Concernant le Protocole GIZC, il serait souhaitable que certains États membres de la COI puissent déposer, en amont de la conférence ou lors de cette dernière, leurs instruments de ratification, montrant la voie aux autres. A minima, un encouragement clair aux pays pour qu'ils ratifient rapidement le protocole GIZC pourrait être retenu.

Une sensibilisation pourrait être également envisagée sur l'Accord BBNJ en vue sa première COP en janvier 2027, ainsi qu'une mobilisation accrue des États insulaires pour faire avancer les négociations sur le Traité plastique, dont la prochaine session (INC 5.4) est prévue en mars 2027. Ces sujets pourraient faire l'objet d'échanges au niveau ministériel ou des chefs de délégation, notamment sur les axes de mobilisation régionale envisageables.

3.2. Évènements proposés par la COI

La COP 12 offre des possibilités pour les pays et les partenaires d'organiser des événements parallèles. Les événements parallèles constituent des opportunités d'échanges et de visibilité permettant de réunir les décideurs, techniciens et scientifiques. Les événements parallèles se tiennent en amont des séances plénières de la Conférence des Parties proprement dite.

Le pays hôte mettra à disposition des salles de réunion sur le site de la conférence à un coût raisonnable pour la tenue de ces événements.

La COI envisage d'organiser plusieurs événements parallèles avec ses Etats membres et/ou ses partenaires techniques et financiers.

3.2.1. Un événement de haut niveau

Sous présidence française de la COI, cet événement réunira les ministres de l'Environnement des Etats membres de la COI ou leurs représentants, les partenaires clés, le secrétariat de la Convention, la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI-UNESCO), l'UE, l'AFD/ FFEM autour du thème « climat et océan », pour une session de 90 minutes. Cet événement devra déboucher sur les perspectives d'un programme régional.

Cet événement se tiendra dans un format restreint aux seuls invités (délégations des Etats membres, partenaires).

3.2.2. Un événement technique EXPLOI

Via son projet ExPLOI, la COI propose l'organisation d'un événement parallèle sous la forme d'une table ronde de 2h sur le thème : « *De la politique à l'action : boucler la boucle du plastique dans l'ouest de l'océan Indien grâce à l'alignement/l'harmonisation des échelons de gouvernance* ». Cet événement parallèle sera organisé en partenariat avec le Secrétariat de la Convention de Nairobi et le projet GEF ISLANDS mis en œuvre par le PNUD.

La pollution marine par les plastiques dans l'océan Indien occidental constitue un défi transfrontalier lié à la fois à des sources locales, notamment les zones urbaines côtières, et à des apports externes transportés par les courants océaniques en provenance d'Asie du Sud et de l'Est. À mesure que les plastiques se dégradent en microplastiques et libèrent des substances chimiques dangereuses, notamment des polluants organiques persistants (POP) et d'autres substances toxiques, ils menacent les écosystèmes marins, la biodiversité, la sécurité alimentaire et la santé humaine.

Pour relever ce défi, les dix Parties à la Convention de Nairobi devraient adopter, lors de la COP12, la Stratégie régionale sur la pollution par les plastiques et les substances chimiques associées, qui fournira un cadre commun pour une action coordonnée. Parallèlement, les négociations sur un futur traité mondial juridiquement contraignant relatif à la pollution par les plastiques entrent dans une phase décisive, tandis que les pays de la région continuent de renforcer leurs politiques nationales.

Cet événement parallèle examinera comment les niveaux de gouvernance mondiaux, régionaux et nationaux peuvent être mieux harmonisés afin de favoriser des politiques cohérentes et une mise en œuvre efficace. Il passera en revue les enjeux clés des négociations sur le traité mondial, en particulier l'adoption d'une approche couvrant l'ensemble du cycle de vie des plastiques, avant de présenter la stratégie régionale de la Convention de Nairobi et les travaux de la Commission de l'océan Indien sur l'économie circulaire et la gestion des déchets.

Le projet ISLANDS, financé par le FEM et mis en œuvre par le PNUD, mettra en avant la Plateforme pour l'économie circulaire de l'océan Indien et montrera comment des

politiques favorables et une coopération réglementaire régionale peuvent renforcer les chaînes de valeur circulaires et améliorer la récupération et le transport des plastiques recyclables.

La dernière session mettra en lumière des expériences nationales, notamment la feuille de route pionnière « Mauritius Free Plastic », des initiatives du secteur privé ainsi que des initiatives communautaires aux Comores.

Résultats attendus (3 points clés ou appels à l'action) :

- Ancrer les approches relatives aux plastiques dans l'ensemble du cycle de vie (production, utilisation, collecte, traitement, fin de vie) constituant l'un des principaux points d'achoppement des négociations dans le cadre du traité international sur les plastiques.
- Mettre en avant le potentiel d'une approche régionale de l'économie circulaire en soulignant comment des réglementations favorables peuvent encourager l'investissement et l'innovation du secteur privé.
- Explorer le financement de la transition vers l'économie circulaire, notamment par le biais des dispositifs de responsabilité élargie des producteurs (REP) actuellement mis en place par les dix parties à la Convention de Nairobi, en promouvant le partage d'expériences au niveau régional et en explorant l'opportunité de mécanismes régionaux harmonisés de REP adaptés aux économies insulaires.

3.2.3. Co-portage d'un évènement du WIOMPAN à travers le projet RECOS

La COI, à travers son projet RECOS, et l'Association des sciences marines du Sud-Ouest de l'océan Indien (WIOMSA) sont partenaires d'un évènement parallèle porté par le Réseau des gestionnaires des aires marines protégées du Sud-Ouest de l'océan Indien (WIOMPAN) qui en soumettra la proposition au Secrétariat de la Convention. Cet évènement parallèle, intitulé « Quarante ans, une question : qu'est-ce qui garantit le succès durable de la conservation marine ? », sera une occasion d'engager un dialogue multiacteur orienté sur l'identification d'actions concrètes à engager pour atteindre l'objectif 30x30. Il permettra également de valoriser les appuis de la COI aux initiatives locales et nationales de gouvernance et gestion des aires marines protégées, notamment à travers le projet RECOS.

En s'intéressant aux initiatives qui pourraient être mises à l'échelle au niveau régional, cet évènement parallèle mettra en avant la coopération régionale, la science et l'engagement communautaire à travers trois sessions :

- Session 1 | Coopération régionale : les réseaux pour faciliter les mises à l'échelle.
 - Message clé : La voie la plus rapide vers 2030 ne passe pas par des projets isolés, mais par des systèmes d'apprentissage régionaux.
 - Enseignements et capitalisation des partenariats WIOMSA-COI, des réseaux WIOMPAN, MIHARI, ou encore opportunité d'un futur réseau régional des Aires marines gérées localement (LMMA – *Locally Managed Marine Areas*)

- Session 2 | De la science à l'action : Utiliser les données probantes pour investir dans ce qui fonctionne.
 - Message clé : À moins de trois ans de l'échéance, les décisions doivent s'appuyer sur des données factuelles, et non sur des hypothèses.
 - La parole aux scientifiques sur l'utilisation des données, la disponibilité, les leçons apprises et le lien entre science et politique / science et action
- Session 3 | Une conservation centrée sur les communautés pour des côtes résilientes.
 - Message clé : Une conservation marine résiliente se construit avec les communautés, et non autour d'elles.
 - Leçons apprises des LMMA, interroger et développer les modèles de gouvernance communautaire, intégrer conservation des écosystèmes – gestion durable des pêches – moyens de subsistance

A l'issue de cet évènement parallèle, les organisateurs visent les appels à l'action / conclusions :

- Renforcer la collaboration régionale en consolidant les partenariats entre les institutions scientifiques, les gouvernements et les réseaux communautaires vers l'objectif « 30×30 ».
- Promouvoir une prise de décision fondée sur des données probantes.
- Soutenir la généralisation des approches de conservation communautaires, notamment les LMMA et les Autres mesures de conservation efficace basée sur la zone (OECM, selon acronyme anglais), en les intégrant dans les stratégies nationales de mise en œuvre de l'objectif 30×30.

** Le Secrétariat général de la COI poursuit les consultations avec d'autres partenaires, dont l'IRD, pour participer à d'autres évènements parallèles.*

3.3. Délégation de la COI

La délégation de la COI sera dirigée par le Secrétaire général qui sera accompagné de/d' :

- Un ou deux chargés de mission concerné. par les thématiques de la Convention
- Un chargé de communication (unité communication du Secrétariat ou d'un projet)
- Deux Chefs de projet (ExPLOI et RECOS)
- Experts thématiques notamment sur les thématiques de la pollution marine et de la pollution plastique.

3.4. Moyens à mobiliser

Activités	Moyens	Remarques
Participation de la COI	Frais de déplacement - SG, CM, Com : Recourir à la subvention Horizon 2030 et Budget du secrétariat général - Experts des projets ExPLOI et RECOS : sur budget des projets - Autres experts / bénéficiaires / acteurs des projets (selon disponibilité et éligibilité)	4 nuitées par personnes plus billet Maurice Dar Es Salaam
Evènement parallèle de Haut Niveau	Location de la salle incluant logistique -Recourir à la subvention Horizon 2030 et ressources RECOS	Site de la Conférence _Julius Nyrere Conference Centre
Evènement parallèle ExPLOI	Location de la salle -Recourir aux projets ExPLOI et PNUD ISLANDS (2000€ pour Side event)	Site de la Conférence
Evènement parallèle RECOS	Location de la salle Budget RECOS pour logistique et participation	Site de la Conférence
Participation Experte technique (ExPLOI)	Prise en charge Boussoura Talla sur ExPLOI (experte court-terme stratégie régionale plastique)	4 à 5 nuitées